



## Conseil municipal 2018 : Compte-rendu du 27 novembre 2018

CHÉCY

L'an deux mil dix-huit, le vingt-sept novembre à 20 heures 30 minutes.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Vincent VALLIES, maire de Chécy.

Présents : M. VALLIES, Mme BAULINET, M. RABILLARD, Mme GLOMERON, M. TINSEAU, Mme DAUDIN, M. GACHET, Mme PELLE-PRINTANIER, M. TAFFOREAU, M. LEPAULT, Mme GACOIN, M. DUVAUX, Mme COLLADANT, M. PIZZINAT, Mme PERROT (ayant donné pouvoir à Mme COLLADANT à partir de 23h00), M. DOUCET, Mme CHARDERON, Mme PUGIN, M. CHERRIER, Mme BONNEVILLE M. LEPRETRE, Mme PICARD, M. SIMON.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme GRANDVILLIERS ayant donné pouvoir à M. RABILLARD,  
M. TOULOUGOUSSOU ayant donné pouvoir à M. PIZZINAT,  
M. LETELLIER ayant donné pouvoir à M. LEPAULT,  
Mme SCHNEIDER ayant donné pouvoir à Mme PICARD,  
Mme FELIX ayant donné pouvoir à M. SIMON.

Absente : Mme HERINO.

Formant la majorité des membres en exercice, Mme PUGIN a été désignée secrétaire de séance.

-----

Avant de commencer l'ordre du jour, Monsieur le Maire dit sa fierté pour l'organisation à Chécy de la commémoration du centenaire du conflit 14/18. Il indique que de nombreuses manifestations se sont déroulées avec beaucoup de succès et remercie toutes les personnes qui se sont impliquées dans leurs organisations.

Monsieur le Maire évoque le congrès des Maires qui s'est tenu à Paris en novembre. Il indique qu'à cette occasion, le Président de la République a adressé une lettre aux Maires où de nombreux sujets sont abordés en particulier sur l'avenir des Collectivités Territoriales.

### **FINANCES, RESSOURCES HUMAINES, TRANQUILLITE PUBLIQUE**

#### 1. Nouvelle gouvernance : convention portant organisation d'un service commun de médecine préventive confié à la ville d'Orléans.

Le Conseil Municipal **à l'unanimité** a approuvé la convention portant organisation d'un service commun de médecine préventive géré par la Ville d'Orléans à passer avec les communes de Boigny-sur-Bionne, Chécy, Ingré, Saint-Cyr-en-Val, Saint-Jean-le-Blanc, Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, Marigny-les-Usages, Fleury-les-Aubrais, Mardié, Olivet, Saint Denis en Val, Saint-Jean-de-Braye, Saint-Jean-de-la-Ruelle, Saint Pryvé Saint Mesmin, Semoy, Orléans Métropole et l'ESAD à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, et a autorisé Monsieur le maire à signer la convention portant organisation d'un service commun de médecine préventive géré par la Ville d'Orléans.

#### 2. Marché d'Assurance Ville - Appel d'Offres Ouvert - Lot 1 Assurance dommages aux biens - Choix des attributaires.

Le conseil municipal **à l'unanimité** a autorisé Monsieur le Maire à procéder à la signature du marché d'assurance ville désignée ci-après et pour les taux et les montants de primes suivants :

- LOT 1 : Assurance des Dommages aux Biens : Contrat avec franchise de 3 000 € : Compagnie retenue : GROUPAMA - 60 Boulevard Duhamel du Monceau - CS 10609 - 45166 OLIVET CEDEX, Montant : Prix HT/m<sup>2</sup> : 0.75 € HT, soit une prime annuelle de 25 991.99 € TTC, et à imputer les dépenses sur les crédits inscrits aux différents budgets de l'exercice 2018 (frais liés à la procédure) et 2019 (dépenses d'exécution du marché).

#### 3. Marché d'Assurance Ville - Appel d'Offres Ouvert - Lot 2 Assurance prestations statutaires - Choix des attributaires.

Le conseil municipal **à l'unanimité** a approuvé Monsieur le Maire à procéder à la signature du marché d'assurance ville désignée ci-après et pour les taux et les montants de primes suivants :

- LOT 2 : Assurance des Prestations Statutaires : Formule SANS charges patronales : Compagnie retenue : CIGAC/GROUPAMA - 5 rue Rhin et Danube - CS 80402 - 69338 LYON CEDEX 09 ; Taux appliqué : 3.27% ; Montant de la prime annuelle : 87 272.67 € TTC ; Prestations supplémentaires retenue(s) et incluses dans la prime annuelle : Maternité, Maladie longue durée, longue maladie, et à imputer les dépenses sur les crédits inscrits aux différents budgets de l'exercice 2018 (frais liés à la procédure) et 2019 (dépenses d'exécution du marché).

#### 4. Modification des statuts de la Métropole : avis du conseil municipal.

Le conseil municipal **à la majorité (26 pour, 2 abstentions)** a approuvé la proposition relative au transfert des compétences facultatives suivantes à la métropole « Orléans Métropole » ainsi qu'à la modification de ses statuts correspondante :

- Soutien aux clubs sportifs SEMSL Orléans Loiret Basket, SASP Orléans Loiret Football, SASP Fleury Loiret Handball, et association sportive Saran Loiret Handball ;

- Coordination des projets d'installation et de maintien des professionnels de santé ;
  - Aménagement et gestion du parc des Jardins de Miramion de Saint-Jean-de-Braye.
- Et a délégué Monsieur le Maire ou son représentant pour accomplir les formalités nécessaires à cet effet.

### 5. Décision modificative n°1 budget principal.

Considérant qu'il y a lieu de procéder à un ensemble d'ajustements au budget Primitif 2018, les inscriptions budgétaires détaillées ont été présentées au conseil municipal.

En section de fonctionnement les dépenses et les recettes s'équilibrent à 92 547 €.

En section d'investissement les dépenses et les recettes s'équilibrent à 122 309 €.

Le conseil municipal **à la majorité (25 pour, 3 abstentions)** a approuvé la décision modificative n°1 du budget principal.

### 6. Rapport d'orientation budgétaire 2019.

Le maire a présenté au conseil municipal un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice 2019.

Le conseil municipal **a débattu** sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2019. Ces orientations maintiennent la rigueur et la saine gestion et amorcent une baisse du taux de la taxe foncière bâtie.

### 7. Opération "nouveau gymnase" - modification des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP)

Le conseil municipal **à la majorité (24 pour, 1 abstention, 3 contre)** s'est prononcé favorablement sur la modification du montant et de la répartition dans le temps de l'AP/CP pour l'opération « nouveau Gymnase des Plantes », et a voté la modification du montant et de la répartition dans le temps des crédits de paiement comme indiqué ci-dessous,

*Autorisation initiale :*

OPERATION	CHAPITRE	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT			
		AP 2015-2018	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018
		3 000 000 €	39 500 €	138 000 €	521 000 €	2 301 500 €
PUBLICITE ET ETUDES	20	87 000 €	30 500 €	17 500 €	21 000 €	18 000 €
MAITRISE D'ŒUVRE, TRAVAUX ET AMENAGEMENTS	23	2 913 000 €	9 000 €	120 500 €	500 000 €	2 283 500 €

*Modification de l'autorisation de paiement :*

OPERATION	CHAPITRE	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT					
		AP	CP	CP	CP	CP	CP	CP
		2015-2020	2015	2016	2017	2018	2019	2020
		4 000 000,00 €	39 500,00 €	138 000,00 €	521 000,00 €	2 301 000,00 €	700 500,00 €	300 000,00 €
PUBLICITE ET ETUDES	20	87 000,00 €	30 500,00 €	17 500,00 €	21 000,00 €	18 000,00 €	- €	- €
MAITRISE D'ŒUVRE, TRAVAUX ET AMENAGEMENTS	23	3 913 000,00 €	9 000,00 €	120 500,00 €	500 000,00 €	2 283 000,00 €	700 500,00 €	300 000,00 €

Il a autorisé les reports de crédits de paiement sur l'année N+1 automatiquement.

### 8. Reprise de l'actif de l'espace public au bilan du budget d'Orléans Métropole - approbation.

Le conseil municipal **à l'unanimité** a approuvé la reprise au bilan du budget principal d'Orléans Métropole, par opérations d'ordre non budgétaires, les actifs du budget principal de la commune de Chécy tels qu'apparaissant aux états de l'actif, et a autorisé le Maire à signer tous documents nécessaires à l'application de la délibération.

## **ENFANCE – CULTURE – SPORT – ASSOCIATIONS**

### 1. Tarifs du gîte municipal

Le conseil municipal **à l'unanimité** a fixé les tarifs du gîte municipal au 1<sup>er</sup> décembre 2018.

### 2. Convention éveil musical pour le Relais d'Assistants Maternels (RAM).

Le Relais Assistants Maternels de Chécy propose depuis plusieurs années, une animation « Éveil musical » pour les enfants accueillis à la journée par les assistants maternels.

Chaque intervention sera découpée en deux séances de quarante-cinq minutes pour un coût de 72,00 € TTC l'heure et demie, auxquels s'ajouteront des frais de déplacement de 12,00 € ; soit un coût total par intervention de 84,00 €.

Sept interventions à l'année au Héron Cendré à CHÉCY représenteraient un coût global de 588,00 €.

$7 \times 1h30 = 7 \times 84€ = 588€$

La mise en place de ce projet nécessite la signature d'une convention couvrant l'année scolaire 2018/2019.

Le conseil municipal à l'**unanimité** a approuvé les affectations de la convention éveil musical pour le RAM, les termes de la convention à passer avec l'intervenante Madame Mathilde PINSARD, et a autorisé Monsieur le maire ou son représentant à signer ladite convention.

### 3. Gratuité de salles pour l'E.F.S. au titre de l'année 2019

Pour information, la location de la salle Raboliot à un particulier, une association ou une entreprise hors commune s'élève à 478 € en journée week-end et celle de la salle Marcheloup à 258 €, ce qui porte la location journalière à 736 € T.T.C.

Afin de permettre à l'E.F.S. d'organiser ses collectes de sang à Chécy, le Conseil Municipal décide d'accorder la gratuité du Centre Maurice Genevoix selon les conditions suivantes :

- 6 journées à 736 €, ce qui représente un total de 4 416 € T.T.C.

Le conseil municipal à l'**unanimité** a accordé la gratuité du Centre Maurice Genevoix pour les collectes de sang 2019 de l'ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG.

### 4. Gratuité de l'espace George Sand pour les associations caciennes au titre de l'année scolaire 2018-2019 (2ème partie)

Afin de permettre aux associations d'organiser leurs manifestations dans les meilleures conditions, le Conseil Municipal décide d'accorder la gratuité de l'Espace George Sand et des prestations techniques correspondantes sur l'année scolaire, selon les conditions présentées dans le tableau annexe.

Le conseil municipal à l'**unanimité** a accordé la gratuité de l'Espace George Sand et des prestations techniques aux associations caciennes selon le tableau ci-après.

### 5. Gratuité de l'espace George Sand pour la journée professionnelle organisée par les compagnies LA PETITE ELFE et LE GRAND SOUK le mardi 18 décembre 2018

Afin de permettre aux compagnies citées d'organiser cette journée, le Conseil municipal décide d'accorder la gratuité de l'Espace George Sand et des prestations techniques correspondantes, selon les conditions suivantes :

- Mardi 18 décembre 2018 : Formule 1, ce qui représente la somme de 3 008 € H.T, soit un total de 3 609,60 € T.T.C.

Le conseil municipal à l'**unanimité** a accordé la gratuité de l'Espace George Sand et des prestations techniques aux compagnies LA PETITE ELFE et LE GRAND SOUK pour la journée professionnelle du 18 décembre 2018.

### 6. Tarif préférentiel de l'espace George Sand pour l'assemblée générale du crédit mutuel le 19 mars 2019.

À la demande de la mairie de Chécy, le Crédit Mutuel a fait part de son accord de principe pour soutenir le festival Swing aux Pâtures (financièrement et/ou en matériels divers) qui aura lieu en septembre 2019.

Afin de permettre au Crédit Mutuel d'organiser son assemblée générale, le Conseil municipal décide d'accorder une remise de 50% sur le montant de la facture.

- Mardi 19 mars 2019 : Formule 4, ce qui représente la somme de 1 157 € H.T ou 1 388,40 € T.T.C.

La remise accordée porte la location à 578,50 € H.T., soit 694,20 € T.T.C.

Le conseil municipal a accordé à la **majorité (22 pour, 3 contre, 2 abstentions)**, (Mr Tinseau ne participe pas au vote), un tarif préférentiel de l'Espace George Sand et des prestations techniques au Crédit Mutuel pour l'organisation de son assemblée générale le 19 mars 2019.

### 7. Tarifs de la bibliothèque municipale.

Le conseil municipal à l'**unanimité** a fixé les tarifs de la bibliothèque municipale applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

### 8. Demande de subvention à la direction régionale des affaires culturelles pour la restauration d'un registre ancien de délibérations du conseil municipal (1832-1838)

La Ville de Chécy sollicite une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires culturelles pour l'aider dans sa démarche de conservation du patrimoine écrit.

Le dossier complet doit comprendre une délibération du conseil municipal approuvant l'opération, assurant que la totalité des crédits nécessaires ont été inscrits au budget de la collectivité et sollicitant l'aide de la D.R.A.C.

Pour une dépense prévue de 613,93 € HT (soit 736,72 € T.T.C.) inscrite au B.P. 2019, la ville sollicite une subvention auprès de la D.R.A.C. avec le taux le plus haut possible.

Le conseil municipal à l'**unanimité** a sollicité une subvention au taux le plus élevé possible auprès de la Direction Régionale des Affaires culturelles pour la restauration d'un registre de délibération du Conseil Municipal 1832-1838.

### 9. Demande de subvention régionale dans le cadre du projet artistique et culturel de territoire pour l'année 2019

La ville de Chécy reste « porteur » du P.A.C.T. À ce titre, elle prépare et dépose le dossier de demande de subvention auprès du Conseil régional du Centre. Elle perçoit la subvention dans sa totalité et s'engage à reverser à chaque partenaire l'aide reçue, selon les modalités définies dans les conventions correspondantes (en cours de rédaction).

Le dossier complet a été déposé via le portail de la Région Centre le 19 octobre 2018.

La ville de Chécy sollicite le versement d'une subvention de 45 000 € (pour un coût artistique prévisionnel total de 125 210 €) au titre de l'année 2019.

Le conseil municipal **à l'unanimité** a sollicité une subvention de 45 000 € auprès de la Région Centre dans le cadre du Projet Artistique et Culturel de Territoire au titre de l'année 2019.

## ESPACE PUBLIC - DEVELOPPEMENT DURABLE – BATIMENTS – URBANISME

### 1. Rapport annuel sur le contrat public/privé pour l'éclairage public.

La ville a passé un contrat de partenariat pour la rénovation de l'éclairage public. Ce contrat a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2012 pour une durée de 15 ans.

Le Conseil Municipal **a pris acte** du rapport annuel pour l'exercice 2017.

### 2. Acquisition de la parcelle de terrain à proximité du gymnase.

Le conseil municipal a décidé **à l'unanimité** d'acquérir de Monsieur Claude LEFEVRE demeurant 5 Sentier d'Albœuf, 45430 BOU, la parcelle cadastrée ZA 127 pour 10 250 m<sup>2</sup>, au prix de 5 125.00 €, de charger Maître MISSON Xavier, notaire de la commune, BP 16 – 45430 CHECY, d'établir l'acte correspondant à cette transaction, et Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints en exercice avec pouvoir d'agir ensemble ou séparément, à effet de signer tous actes nécessaires en ce qui concerne cette opération, et a autorisé monsieur le Trésorier Payeur de la trésorerie rive de Loire nord à payer les frais aux notaires rédacteurs de l'acte.

### 3. Groupe scolaire A Camus – Demande d'autorisation.

Dans le cadre de la construction d'un bâtiment modulaire qui sera situé dans le groupe scolaire Albert Camus Maternelle, il convient de déposer une demande de Permis de construire liée au Code de l'Urbanisme.

Le conseil municipal **à l'unanimité** a autorisé monsieur le Maire de Chécy à déposer au nom de la commune le dossier de d'autorisation de permis de construire, et monsieur RABILLARD, adjoint au maire, à signer l'arrêté qui résultera de l'instruction du dossier,

### 4. Rapport annuel du Syndicat de la Bionne, Cens, Crénolle (SIBCCA).

Le conseil municipal a été informé du rapport annuel d'activité du Syndicat de la Bionne, Cens, Crénolle (SIBCCA).

Le Conseil Municipal **a pris acte** de ce rapport.

## VIE SCOLAIRE - ANIMATION

### 1. École de la Bretauche - Année scolaire 2018/2019 participation de la ville a une classe de découverte.

Le conseil municipal **à la majorité (26 pour, 2 abstentions)** a approuvé le principe de gratuité de la salle Monet avec la mise à disposition d'un agent pour l'organisation de cette réunion en Juin 2019. Cette location gratuite est évaluée à 250 €.

### 2. Taux d'aide apportée aux familles dans le cadre d'une classe de découverte.

Le conseil municipal **à l'unanimité** a approuvé le principe de taux d'aide apportée aux familles dans le cadre d'une classe de découverte exposé ci-dessous :

QF CAF	Tranche de quotient	Participation forfaitaire de la ville de Chécy par jour
<b>A</b>	de 0 à 331	<b>24.00 €</b>
<b>B</b>	de 332 à 532	<b>21.00 €</b>
<b>C</b>	de 533 à 710	<b>18.00 €</b>
<b>D</b>	de 711 à 800	<b>15.00 €</b>
<b>E</b>	de 801 à 950	<b>12.00 €</b>
<b>F</b>	de 951 à 1100	<b>9.00 €</b>
<b>G</b>	de 1101 à 1300	<b>6.00 €</b>
<b>H</b>	de 1301 à 1500	<b>4.50 €</b>
<b>I</b>	de 1501 à 1700	<b>3.00 €</b>
<b>J</b>	à partir de 1701	<b>1.50 €</b>
<b>HC</b>	Hors commune	<b>- €</b>

### 3. Récompenses scolaires offertes aux élèves de CM2 entrant au collège.

Considérant que la ville de Chécy souhaite marquer la fin de l'année scolaire des élèves de CM2 et les encourager dans leurs études futures, par l'attribution d'un dictionnaire et d'une clé USB,

Considérant que la ville a prévu un budget pour l'achat du dictionnaire et de la clé USB pour chaque élève soit un montant maximum de 30€

Le conseil municipal **à l'unanimité** a approuvé l'attribution d'une récompense scolaire pour les élèves de CM2.

## EMPLOI - FORMATION - VIE ECONOMIQUE LOCALE

### 1. Ouvertures dominicales des commerces de détails pour l'année 2019.

Le conseil municipal **à la majorité (17 contre, 5 abstentions, 6 pour)** a donné un avis défavorable sur le nombre d'ouvertures dominicales des commerces de détail pour l'année 2019 ci-dessous présenté :

#### Commerces toutes branches d'activités (amplitude maximale) :

Année 2019 :	13 Janvier	15 Décembre
	30 Juin	22 Décembre
	1 <sup>er</sup> Septembre	29 Décembre
	8 Décembre	

#### Commerces alimentaires de plus de 400m<sup>2</sup> et commerces de la galerie Chécy Belles Rives (amplitude maximale) :

Année 2019 :	13 Janvier	8 Mai
	1 <sup>er</sup> Septembre	30 Mai
	1 <sup>er</sup> Décembre	1 <sup>er</sup> Novembre
	8 Décembre	
	15 Décembre	
	22 Décembre	
	29 Décembre	

### 2. Convention d'adhésion de la commune de Chécy à la mission locale de l'Orléanais.

Le conseil municipal **à l'unanimité** a approuvé le projet de convention avec la Mission Locale de l'Orléanais et autorisé sa signature ainsi que les avenants ultérieurs le cas échéant par Mr le Maire ou son représentant.

## INFORMATIONS DIVERSES

Mme DAUDIN rappelle à l'assemblée l'organisation du Téléthon le 8 décembre prochain.

Mme PELLE-PRINTANIER évoque la tenue de la banque alimentaire les 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre au magasin Leclerc Chécy.

Mr le Maire indique que les travaux de réfection de la Place de la Tonnellerie commenceront prochainement. Il rappelle que le prochain conseil municipal se tiendra le 21 décembre à 18h00.

La séance est levée à 23H30.

Pour le Maire absent,

Virginie BAULINET